

DIFFERENTES METHODES DE CREATION DE SON PROPRE BUSINESS:
CREATION NOUVELLE, REPRISE, FRANCHISING, JOINT-VENTURE?
ASPECTS JURIDIQUES, FISCAUX, COMPARAISON DES COUTS
INITIAUX

PASCAL ESPEN, ABAX AUDIT

ABAX Audit

DIFFERENTES METHODES DE CREATION DE SA PROPRE ENTREPRISE

WEBER & BONTEMPS

ABAX Audit


AGENDA


1. Aspects juridiques
2. Aspects fiscaux
3. Formalités administratives et comparaison des coûts
4. Différentes structures

WEBER & BONTEMPS

 Aspects juridiques

- Notions de Base
 - Commerçant
 - Sociétés ou associations
 - Patrimoine
 - Contribuables et assujettis TVA



 Aspects juridiques


- Critères de définition du commerçant
 - Critères du droit commercial
 - Exercice d'actes de commerce
 - Profession habituelle
 - Critères du droit fiscal
 - Indépendance
 - But de lucre
 - Permanence
 - Participation à la vie économique




 Aspects juridiques

- Sociétés et associations
 - Société civile
 - Formes réservées aux sociétés commerciales
 - Autres formes de coopération
 - Coopérations sans forme
 - Critères de classification des sociétés



 **Aspects juridiques**


- Sociétés fiscalement transparentes
 - Société civile
 - Société en nom collectif
 - Société en commandite simple




 **Aspects juridiques**

- Sociétés fiscalement opaques
 - Société anonyme
 - Société en commandite par actions
 - Société à responsabilité limitée
 - Société coopérative
 - Société coopérative organisée sous forme de société anonyme



 **Aspects juridiques**

- Société Civile
 - Au moins deux associés
 - Un ou plusieurs gérants
 - Pas de capital minimum
 - Responsabilité solidaire et illimitée



WEBER & BONTEMPS Académie

Aspects juridiques

- Société en nom collectif
 - Au moins deux associés
 - Un ou plusieurs gérants
 - Pas de capital minimum
 - Responsabilité solidaire et illimitée

WEBER & BONTEMPS

WEBER & BONTEMPS Académie

Aspects juridiques

- Société en commandite simple
 - Au moins deux associés
 - Deux catégories d'associés:
 - L'associé commandité qui gère la société et dont la responsabilité est solidaire et illimitée
 - L'associé commanditaire qui ne peut s'immiscer dans la gestion et dont la responsabilité est limitée à sa mise
 - Pas de capital minimum
 - Cas particulier de la SARL & Cie

WEBER & BONTEMPS

WEBER & BONTEMPS Académie

Aspects juridiques

- Société anonyme
 - Au moins deux associés
 - Au moins trois administrateurs
 - Capital minimum EUR 30.986,69
 - Surveillance par un commissaire ou réviseur d'entreprises
 - Responsabilité des actionnaires jusqu'à concurrence de leur mise
 - Projet de loi S.A. unipersonnelle

WEBER & BONTEMPS

Aspects juridiques

- Société en commandite par actions
 - Au moins deux associés
 - Capital minimum EUR 30.986,69
 - Surveillance par un commissaire ou réviseur d'entreprises
 - Deux catégories d'associés:
 - L'associé commandité qui gère la société et dont la responsabilité est solidaire et illimitée
 - L'associé commanditaire qui ne peut s'immiscer dans la gestion et dont la responsabilité est limitée à sa mise

Aspects juridiques

- Société à responsabilité limitée
 - Un associé au moins
 - Un ou plusieurs gérants
 - Capital minimum EUR 12.394,68
 - Grandes sociétés contrôlées par un réviseur d'entreprises
 - Responsabilité des associés jusqu'à concurrence de leur mise

Aspects juridiques

- Société coopérative
 - Au moins sept associés
 - Un ou plusieurs administrateurs
 - Pas de capital minimum
 - Parts non-cessibles
 - Contrôle par un réviseur
 - Responsabilité variable définie dans les statuts
 - SC organisée sous forme d'une société anonyme

Aspects juridiques

- Associations et sociétés de fait
 - Association momentanée
 - Réalisation d'opérations déterminées
 - Responsabilité solidaire des associés
 - Association en participation
 - Investisseurs et gestionnaires
 - Responsabilité solidaire des gérants
 - Société de fait

Aspects fiscaux

- Principales catégories d'impôts
 - Taxe sur la valeur ajoutée
 - Droit d'apport
 - Impôt sur la fortune
 - Impôt sur le revenu des personnes physiques
 - Impôt sur le revenu des collectivités
 - Contribution au fonds de chômage
 - Impôt commercial communal

Aspects fiscaux

- Taxation des sociétés de capitaux

Tranche	IRC	FDC 1*)	ICC*2)	Total
10.000	20,00%	0,80%	*3)	20,80%
15.000	26,00%	1,04%	*3)	27,04%
> 15.000	22,00%	0,88%	*3)	22,88%
> 17.000	22,00%	0,88%	7,50%	30,38%

*1) = un supplément de 4% sur l'IRC
 *2) = taux de base (3%) x taux communal (généralement 250%)
 *3) un abattement de EUR 17.500 est accordé pour l'ICC

Aspects fiscaux:

– Charge fiscale à la marge

	Entreprise individuelle	Société de capitaux
Résultat brut de la société	0,00	100,00
Impôt sur revenu (IRC+ICC)	0,00	-30,38
Résultat net	0,00	69,62
Bénéfice commercial	100,00	0,00
Dividende brut	0,00	69,62
Imposition des associés	-42,49	-13,56
Résultat net global	57,51	56,06


Aspects fiscaux

• Principales aides fiscales


- Bonification pour investissement
 - Activités et investissements éligibles
 - Aide sur les investissements de l'année
 - Aide sur l'accroissement moyen
- Bonification pour embauchage de chômeurs
- Bonification en cas de formation professionnelle continue


Formalités administratives

- Autorisation d'établissement
- Accès à la profession (chambres professionnelles)
- Affiliation aux caisses de pension et de maladie
- Inscription au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg (RSCL)
- Déclarations initiales
- Assistance:
 - Centres de formalités
 - Fiduciaires


 **Coûts initiaux**


- **Création**
 - Droit d'apport
 - Honoraires notaire
 - Honoraires des experts-conseils sollicités
 - Études éventuelles
 -
- **Reprise**
 - Due Diligence
 - Prix de la reprise
 - Honoraires des experts-conseils sollicités
 - ...

 WEBER & BONTEMPS


 **Principaux critères du choix d'une structure**

- Coût de création et de maintien
- Étendue de la responsabilité
- Attentes et engagement des partenaires
- Taxation en cas de thésaurisation
- Taxation en cas de distribution ou réalisation
- Transmissibilité
- Flexibilité

 WEBER & BONTEMPS

 **Management Buy-out**

- **Caractéristiques**
 - Achat d'une entreprise par son management existant
 - Partenaire financier
 - Création d'une nouvelle société holding

 WEBER & BONTEMPS

Management Buy-out

- Principales origines d'un MBO
 - Volonté de la part du management d'obtenir indépendance et autonomie
 - Activité ne fait plus partie du « Core business »
 - Besoins de trésorerie de l'entreprise
 - Partie d'une acquisition destinée à être vendue
 - Entreprise familiale: raisons de succession

Management Buy-out

- Attrait d'un MBO pour le vendeur
 - Rapidité de l'opération
 - Considérations stratégiques
 - Confidentialité
 - Raisons relationnelles

Management Buy-out

- Critères de faisabilité d'un MBO
 - Management solide et équilibré
 - Viabilité commerciale de l'entreprise
 - Volonté de vendre du propriétaire actuel
 - Prix - Valorisation réaliste
 - MBO doit disposer d'un financement approprié

FRANCHISING

- Autorisation donnée par le franchiseur au franchisé d'utiliser sa raison sociale, ses marques et son modèle d'entreprise
- Chaque point de vente est détenu par les franchisés
- Respect des normes d'installation et d'exploitation
- Commercialisation des biens ou services sont contrôlés par le franchiseur

FRANCHISING

- Les coûts
 - Droit d'entrée, payable à la mise en place du point de vente
 - Redevances, payables à intervalles réguliers, et en général basées sur un pourcentage du chiffre d'affaires annuel ou un pourcentage de la marge sur les approvisionnements
- Avantages
 - Programmes de formation organisés par le franchiseur
 - Développement des produits effectué par le franchiseur
 - Modèle d'entreprise existant
 - Campagnes publicitaires à grande échelle
 - Enseigne solide
- Bien choisir le franchiseur

La Joint-Venture

- Une joint venture est un accord entre deux ou plusieurs parties afin d'entreprendre ensemble une activité économique
- Cet accord peut prendre différentes formes:
 - Accord contractuel
 - Un partenariat sur un projet spécifique
 - Une entreprise commune

 WEBER & BONTEMPS

La Joint-Venture

- Intérêts d'une joint-venture
 - Partage du risque
 - Économies d'échelles
 - Conquête de nouveaux marchés
 - Franchissement de barrière d'entrées
 - Synergies due à la complémentarité technologique
 - Transferts de technologie

 WEBER & BONTEMPS

 WEBER & BONTEMPS

Merci de votre attention.

 WEBER & BONTEMPS
